

R E S U M E

Assemblée Générale FENARAC 13 DU 26 Mars 2026 à VAL LES PINS

Bonjour à toutes et à tous,

Le bureau de la Féнарac13 vous remercie d'avoir répondu présent à notre invitation.

L'Assemblée Générale de la FENARAC13 s'ouvre à 10h10mns avec 26 membres présents et 13 pouvoirs soit un nombre total de votant de 39.

L'assemblée Générale peut valablement délibérer quel que soit le nombre de membres présents.

Cette première assemblée générale est très importante pour vous comme pour nous.

C'est l'occasion de faire plus amples connaissances et vous parler de la FENARAC 13.

Présentation de nos invités : qui prendrons la parole plus tard

Mr le Président National Maurice Milcent s'excuse de ne pas assister à notre Assemblée Générale. Il est représenté par Me Rossetti Michelle

Mr et Me DUPRE Fenarac 84

MR ALESI Vincent Président Féнарac 83

Mutuelle de France Solimut Me Stéphanie Mussard

Mr Guarinos Georges

Mr Basile Jonathan

Nous allons commencer par le compte rendu moral je laisse la parole à Me la présidente Michelle Rossetti

Modifications des statuts de la Féнарac 13

Article 1 : Titre de l'association :

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 ayant pour titre :

FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE RETRAITES DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE dite **FENARAC13**

Nous allons passer au vote :

Qui est contre - qui s'abstient

Merci l'article 1 est approuvé à l'unanimité

Article 2 : Objet

Cette association a pour but de développer les contacts et entretenir les relations amicales entre retraités **dans tout le département** anciens artisans et anciens commerçants, de recueillir les préoccupations et soutenir leurs revendications quant à l'amélioration de leur condition de vie et la sécurité de leurs vieux jours, de favoriser leur représentation dans les organismes et les institutions sociales ou professionnelles qui les concernent.

Elle est en partenariat avec d'autres associations ou organismes en lien avec l'activité de l'association.

Nous passons au vote :

Qui est contre et qui s'abstient

Merci l'article 2 est approuvé à l'unanimité

Article 3 : Siège social :

Transféré à La Ciotat 13 600

Nous passons au vote :

Qui est contre et qui s'abstient

Merci l'article 3 est approuvé.

Article 8 – Le conseil d'administration

L'association est dirigée par un conseil d'administration de 3 à 12 membres élus au sein du bureau composé de :

Un (e) président (e)

Un(e) Trésorier (e)

Un (e) Secrétaire

Et de leurs adjoints si besoin

Nous passons au vote :

Qui est contre et qui s'abstient

Merci l'article 8 est approuvé à l'unanimité

Article 12 : Les Assemblées Générales :

L'assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire comprend tous les membres de l'association sous réserve qu'ils aient acquitté la cotisation de l'année en cours.

Nous passons au vote :

Qui est contre et qui s'abstient

Merci l'article 12 est approuvé à l'unanimité

Bilan des activités 2025 et 2026

Dans le but de faire connaissance avec nos adhérents nous avons en Mars 2025 programmé un après-midi détente avec collation et animation qui a été malheureusement annulé par manque d'adhérents.

En partenariat avec la Solimut

En Juin 2025 dans les locaux de la Solimut Marignane nous avons organisé un atelier participatif santé sur l'hypertension et le diabète animé par une diététicienne et un médecin.

En décembre 2025 la Féнарac13 a rejoint La Fenarac 84 lors d'une sortie à Marseille. Visite de notre dame de la Garde en petit Train, restaurant et foire au santons.

Projets prévisionnel 2026

4 ateliers révision du code de la route (2 sur Marseille, 1 sur Gardanne, 1 sur Aubagne, 1 sur la Ciotat

Ateliers santé lieu à définir avec la Solimut

En cours de mise en place un concours de pétanque à Marseille en partenariat avec la Solimut Jonathan peux-tu nous en dire un peu plus ?

2 sorties à la journée (sur les traces du tournage plus belle la vie) et l'autre à voir avec les adhérents.

Pour information nous avons fait une demande à la Maison des associations de la Ciotat afin d'obtenir un local pour y travailler.

Rapport financier 2025

Je passe la parole au trésorier Otmar Metz

Les comptes ont été vérifié par un expert-comptable

Approuvez-vous les comptes tel qu'ils viennent de vous être présenté par Otmar et qui laisse apparaitre un résultat excédentaire de 81.21 euros

L'assemblée générale décide d'affecter l'excédent de 81.21 euros au compte report à nouveau.

Nous allons passer au vote :

Qui est contre :0 qui s'abstient :1

Merci les comptes sont adoptés avec 46 voix

Donnez-vous quitus au président et au trésorier pour les opérations relevant de l'exercice 2025

Nous allons passer au vote :

Qui est contre et qui s'abstient

Le quitus est donné au Président et au trésorier à l'unanimité

Cotisations pour 2027

Le conseil d'administration a décidé de ne pas augmenter la cotisation de 25 euros pour une personne et 35 euros Pour un couple pour l'année 2027.

Passons au vote :

Qui est contre et qui s'abstient

Merci les cotisations sont validées à (l'unanimité)

Maintenant je vais passer la parole à nos invités :

Me Stéphanie MUSSARD nous a parlé de la solimut mutuelle de France

Mr Jacques DUPRE Président de la FENARAC 84 nous a présenté son association

MR Vincent ALESSI Président de la FENARAC 83 nous a présenté son association

Le compte-rendu et le PV de l'assemblée générale sont à la disposition des adhérents. (en faire la demande)

Questions Diverses

Avez-vous des questions ?

Merci à toutes et à tous pour votre présence, et votre participation, merci de nous avoir écouté.

La séance est levée à 11h25 mlns